

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Brest métropole et l'Ademe unies pour la transition énergétique et le climat

Mis en ligne le **lundi 31 mai 2021**

Soutenant depuis de nombreuses années l'action de Brest métropole dans sa lutte contre le changement climatique, l'Ademe a officialisé un nouveau partenariat avec la collectivité pour la période 2021-2024.



L'engagement de Brest métropole dans la lutte contre le changement climatique se traduit notamment par la mise en œuvre de son deuxième [plan climat air énergie territorial](#) pour la période 2019-2025.

Un schéma d'actions que soutient depuis de nombreuses années l'Ademe, l'agence de la transition écologique. Laquelle vient d'officialiser sa volonté de poursuivre ce partenariat, par la signature d'un accord-cadre entre Arnaud Leroy, président de l'Ademe, et François Cuillandre, président de Brest métropole. **Ce nouveau partenariat a été signé le 28 mai, et couvrira la période 2021-2024.**

Soutenir la collectivité dans ses actions

Ce nouveau soutien de l'Ademe va permettre à Brest métropole de **continuer à développer nombre d'actions**

déjà existantes, à l'image des réseaux de chaleur, de la valorisation des déchets ou encore de la rénovation énergétique de l'habitat.

Il permettra en outre de renforcer la cohérence et la lisibilité de différentes politiques publiques sur le territoire, et d'approfondir la mobilisation des acteurs économiques ou sociaux, des communes, du tissu associatif et des citoyens autour des questions essentielles liées au changement climatique.

Sept domaines de coopération

Les deux structures ont retenu sept principaux domaines de coopération :

- > Le développement des réseaux de chaleur,
- > Le soutien à l'activité économique liée à la Transition énergétique et écologique (TEE), et plus généralement à l'économie circulaire,
- > Le soutien aux énergies marines renouvelables,
- > La coopération entre les territoires (limitrophes, nationaux et internationaux),
- > Le soutien à la recherche, au développement et à l'innovation,
- > La prévention des déchets,
- > La mobilisation citoyenne.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de trois ans à compter de sa signature, reconductible une fois par commun accord.

Partager cet article

-  Facebook
-  Twitter
-  E-Mail
-  Viadeo
-  LinkedIn
-  Pinterest



 [RETOUR À LA LISTE](#)

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30